



**COMMISSIONS CONJOINTES**  
**URBANISME, CONSTRUCTIONS & PATRIMOINE**  
**TRANSPORT, SÉCURITÉ & MOBILITÉ**

**Rapport (public)**  
**de la séance du mercredi 8 décembre 2021 à 19h00**  
**Salle du Conseil municipal**

---

**CUCP**

**Présent-e-s :**

M. Dante GIACOBINO (Président)  
Mme Dominique BAUMBERGER  
M. Adrien COCHET  
M. Jean-Noël DUCREST  
Mme Catherine ODIER  
M. Raphaël RAPIN  
M. Killian SUDAN

**CTSM**

**Présent-e-s :**

M. Killian SUDAN (Président)  
Mme Dominique BAUMBERGER  
M. Adrien COCHET  
M. Federico GIACOBINO  
Mme Catherine ODIER  
M. Laurent PECCOUD

**Excusée :**

Mme Marine RYSER

**Exécutif :**

M. Christophe BAUMBERGER                      Adjoint

**ORDRE DU JOUR**

1.     **Approbation de l'ordre du jour**
2.     **Approbation du procès-verbal de la commission urbanisme, constructions & patrimoine du 10 novembre 2021**
3.     **Approbation du procès-verbal de la commission transports, sécurité & mobilité du 6 septembre 2021**
4.     **Communications de l'Exécutif**
5.     **Présentation de la centralité villageoise**

M. D. Giacobino ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette commission conjointe.

**1.     Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour de la présente séance a volontairement été quelque peu allégé, étant donné le sujet fort en discussions à traiter au point 5, ce soir.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par 7 oui.

## **2. Approbation du procès-verbal de la commission urbanisme, constructions & patrimoine du 10 novembre 2021**

Une coquille est signalée, dont il est pris note. Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2021 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité par 7 oui.

Sur une remarque d'un commissaire à propos d'un désagrément lié à la page d'accueil du CMNet, M. Ch. Baumberger rappelle que Mme C. Boldrini doit systématiquement être informée de ce genre de soucis via l'adresse e-mail de la Mairie afin que l'administration puisse tout de suite les corriger.

## **3. Approbation du procès-verbal de la commission transports, sécurité & mobilité du 6 septembre 2021**

Le président de la CTSM s'engage en préambule à relayer ce soir toutes les informations importantes du procès-verbal de la CTSM à la CUCP.

Il est confirmé que les commissaires peuvent accéder à tous les documents placés sur le CMNet, y compris ceux des autres commissions.

Quelques corrections sont proposées, dont il est pris note. Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2021 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité des personnes présentes par 5 oui.

Le Président reviendra sur ce procès-verbal au point 5 afin d'en faire une synthèse qu'il compilera avec les éléments présentés par Citec, dont le document a été transmis aux commissaires et qui sera utilisé comme outil de travail pour la présente séance. Les prémices de discussion de la CTSM serviront aussi de base au débat.

## **4. Communications de l'Exécutif**

M. Ch. Baumberger rappelle que Corsier a un demi-poste (soit environ 10 h/semaine) d'APM. Ce mois, lors d'un contrôle de circulation au chemin des Buchilles qui a duré 1 h, 4 véhicules ont été verbalisés. Les APM ont aussi assuré une présence et sensibilisation au niveau des écoles (dépose des enfants). Les parents qui amènent leur(s) enfant(s) en voiture stationnent même devant la mairie, et ce en dépit du panneau réservant ces places aux visiteurs. Les APM ont effectué un contrôle des mesures Covid dans un établissement public. Ce mois, 47 amendes d'ordre ont été infligées, et environ 7 patrouilles nocturnes ont été réalisées, et 2 en grande partie le samedi. La commune reçoit régulièrement cette main-courante succincte.

Sur une question d'un commissaire, qui trouve très bien ce compte rendu, M. Ch. Baumberger indique qu'il pourrait tout à fait faire un retour au Conseil municipal des informations publiques.

Sur une autre question, M. Ch. Baumberger précise que les 47 amendes d'ordre ont été infligées sur un mois. Corsier dispose de 0,5 **FTE**, soit 10 h/semaine. Les motifs de ces amendes (stationnement ou autre) ne sont pas spécifiés. Il s'agit d'amendes d'ordre ; celles-ci ne concernent que des infractions légères à la circulation routière.

La problématique des enseignants est évoquée, le DIP n'autorisant que deux macarons par école. Les enseignants, qui ne trouvent pas assez de places de stationnement dans le village, sont obligés de synchroniser leur pause de midi pour s'échanger les places. Certains ont déjà été verbalisés. Il est un peu triste que des gens qui viennent enseigner aux enfants de Corsier soient soumis à ce stress.

M. Ch. Baumberger explique que cette discussion sur la mobilité et l'environnement a eu lieu à l'ACG en présence de M. Dal Busco. Le canton souhaiterait supprimer toutes les places de stationnement allouées à ses collaborateurs, sauf exception (travail de nuit, services de secours, PMR).

Ce problème se retrouve dans d'autres écoles du canton, où les enseignants doivent aussi payer leur macaron. Cette proposition avait été faite par la commune à l'époque ; il était question que les enseignants paient un macaron pour pouvoir venir travailler. Les commerçants corsiérois ont le même problème, à savoir qu'ils paient leur macaron Fr. 400.-.

Par année, précise un commissaire qui paie pour sa part Fr. 200.-/mois sa place de stationnement.

Mais les enseignants ne peuvent avoir plus que deux macarons (car considérés comme les entreprises).

Il est rappelé que les autorités avaient à un moment donné discuté des exceptions faites pour les entreprises, sachant qu'il y a plus que deux professeurs, pour que chacun puisse au moins avoir accès au macaron. Il faut impérativement, dans le cadre des discussions de l'ACG, que la Fondation des Parkings délivre à titre d'exception deux ou trois macarons de plus aux enseignants.

C'est le DIP qui limite à deux macarons afin de promouvoir la mobilité douce. La commune pourrait-elle faire abstraction de tout cela et laisser aux enseignants un carré de pelouse où ils pourraient garer leur voiture pendant qu'ils enseignent ?

Il est souligné que ce n'est pas de la compétence d'une commune de gérer la relation entre le DIP et les enseignants, si le DIP veut une politique verte de transports publics pour ses collaborateurs. La tâche de la commune, à ce niveau-là, c'est de garantir que les enseignants aient des macarons s'ils ont la possibilité de les obtenir, pas d'interférer avec une directive cantonale.

De plus, il n'est pas difficile de trouver des places de stationnement 4 h dans les rues adjacentes à l'école. Et les enseignants peuvent changer leur voiture de place pendant la pause de midi.

La question du nombre de macarons et des exceptions a été relayée à l'ACG, confirme M. Ch. Baumberger. Un vote suivra l'arrêté du Conseil d'État ; mais sur les 45 communes représentées à l'ACG, la voix de Corsier correspond à très peu.

Le parking de Prés-Grange étant sous-occupé, pourquoi ne pas trouver un arrangement ? relève un commissaire.

Des places dans ce parking ont été proposées aux enseignants pour Fr. 200.-/mois, confirme un autre.

## **5. Présentation de la centralité villageoise**

Comme annoncé au point 3, le Président propose tout d'abord de faire une synthèse sur ce dossier en s'appuyant sur les préavis qui figurent dans le procès-verbal de la CTSM du 6.9.2021, partant du principe que les commissaires ont tous bien pris connaissance du document fourni par Citec, compris et appréhendé les trois axes, à savoir light, médian et ambitieux, suite à l'étude desquels la CTSM a opté pour un projet panaché.

Réunir la CUCP et la CTSM permettra de légitimer la discussion qui suivra et de déterminer si, sur le principe, les commissaires souhaitent poursuivre dans cette direction (dans le cas contraire, un terme serait alors mis à ces travaux) et, dans une deuxième phase, discuter des variantes et possibilités.

Le projet qui a été présenté à la CTSM le 6.9.2021 fait suite à un avant-projet qui avait été présenté en 2019, lors des discussions portant sur la volonté des commissaires de créer, au centre du village ou ailleurs, quelque chose qui permettrait de regrouper les Corsiérois en leur offrant un lieu de rassemblement pour les manifestations, et donc de tranquillité, raison pour laquelle l'arrêt de bus et l'ancienne zone de la poste avaient été ciblés. Les commissaires avaient demandé à l'époque s'il y avait moyen de calmer la circulation au centre du village. La première réponse de Citec était que cela n'était pas faisable et que la

situation actuelle convenait ; selon les conclusions du rapport, les choses pouvaient rester au stade du statu quo. Surpris et insatisfaits par cette réponse, les commissaires avaient demandé à l'Exécutif et à Citec de leur revenir tout de même avec des projets.

Citec est donc revenu l'an dernier avec un projet de modération de trafic sur la centralité de Corsier village. Celui-ci présente trois axes :

- **Light** : renforcement/création des portes d'entrée, marquage et signalisation cohérents avec les principes d'une zone de rencontre. Budget environ CHF 60'000.-.
- **Médian** : accentuation et amélioration des portes d'entrée, maintien du stationnement si existant, maintien du trottoir si existant, amélioration de la qualité des espaces publics (arbres/végétation et mobilier urbain), requalification partielle de la chaussée, potentiels changements de revêtements. Budget environ CHF 450'000.-.
- **Ambitieux** : accentuation et amélioration plus excessive des portes d'entrée, réorganisation/suppression du stationnement si existant, suppression de trottoir si existant pour favoriser la mixité des flux, amélioration de la qualité des espaces publics (arbres/végétation et mobilier urbain), requalification totale de la chaussée, changements de revêtements. Budget environ 1,3 mio.

À l'unanimité, la CTSM a préavisé favorablement de travailler à un projet d'aménagement et de centralité du village, de prendre en considération les différentes variantes qui lui ont été proposées et de refuser le statu quo.

À la majorité (5 oui, 1 abstention), la commission s'est prononcée favorablement pour un déplacement du bus sur un autre point de la commune (à déterminer ultérieurement).

Il faut souligner les problématiques qui se posent dans la réflexion, à ce stade, à savoir que plus les commissaires tendent vers la variante médiane ou ambitieuse, plus le bus pose un problème. Il faut aussi prendre en considération le fait que la variante ambitieuse prévoit la suppression des places de stationnement, ce qui est un problème fondamental car tous les habitants ne possèdent pas un parking souterrain ou une place privée. Les places de stationnement situées au centre du village sont extrêmement pertinentes, voire nécessaires pour les Corsiérois. La CTSM s'est tout de même prononcée pour une réflexion sur le déplacement du bus, sachant que M. Ch. Lassauce a récemment approché les TPG et que le déplacement du bus paraît quasiment impossible sans un projet très complet et très bien ficelé.

La CTSM s'est ensuite prononcée sur les différentes variantes (light, médian, ambitieux) et a adopté à l'unanimité la proposition d'une commissaire d'une variante médiane panachée.

À l'unanimité des personnes présentes, la CTSM a prié l'Exécutif de s'en rapporter à Citec pour proposer, lors d'une commission conjointe CTSM et CUCP, une nouvelle offre, à savoir un projet centralisé se voulant ambitieux sur la place chemin Neuf/de la poste (cf. présentation, partie en rose saumon), médian sur le chemin Neuf, la route du Lac (devant l'église), le chemin du Château, et le chemin de Pré-Puits. Sur la route de Corsier (de la mairie jusqu'à la route de Thonon), médian avec un travail sur le trottoir, et potentiellement une étude sur la faisabilité d'un déplacement du bus.

Les commissaires utiliseront comme base de discussion le document de Citec afin de travailler secteur par secteur. Dans un premier temps, la CUCP devrait confirmer par un vote son souhait d'entrer en matière sur ce travail et de se pencher ce soir sur l'aménagement d'une centralité villageoise, ou si elle souhaite rester au statu quo.

Le rapport de Citec, qui est très complet, a été transmis à la CUCP. Il n'est pas proposé aux commissaires d'approuver le projet, mais de décider, sur la base du document reçu et sa synthèse, si un travail sur la centralité villageoise les intéresse ou pas, auquel cas la séance serait tout de suite close.

Selon un commissaire, ce rapport répond énormément aux attentes des Corsiérois qui

demandent fréquemment des actions sur la circulation dans le village. Il a trouvé, à la lecture de ce dossier, la démarche très juste, même s'il laisserait pour sa part une ceinture par Pré-Puits (cf. p. 7). La circulation pourrait ainsi se faire sur une zone 30 km/h en périphérie du village et la zone de rencontre serait plus centralisée sur le village.

Il est confirmé que ce dossier sera désormais systématiquement travaillé en commission conjointe CTSM et CUCP jusqu'au terme du projet.

Un autre commissaire rejoint un peu la position de son préopinant, mais il garderait l'ensemble du village, y compris les chemins des Gravannes, de Pré-Puits et du Château en zone de rencontre pour vraiment démarquer ceux-ci, car il y a tout de même beaucoup de circulation et les craintes des habitants du village sont nombreuses. Cela permettrait de donner un signe fort à l'extérieur de cette volonté de modération de la vitesse.

Pour la bonne forme, le Président propose de passer au vote avant de poursuivre la réflexion.

**À l'unanimité (8 voix), la commission conjointe CTSM et CUCP préavis favorablement l'entrée en matière sur la discussion à propos de la centralité du village et refuse par définition le statu quo.**

Ci-après les remarques qui ressortent de la discussion qui s'ensuit.

#### Portes d'entrée (p. 7)

Devant la crainte que tout mettre en zone de rencontre soit péjorant au quotidien pour les habitants, il était proposé de garder une rue à 30 km/h, sachant que celle-ci pourrait toujours, par la suite, être ajoutée à la zone de rencontre.

Mais créer une zone 20 km/h montrerait un signal fort à l'extérieur. Et beaucoup d'habitants en ont besoin, aujourd'hui. Les vitesses sont par exemple excessives au chemin des Ambys.

Le projet de l'école démarrant, ce serait l'occasion de repenser la centralité du village ; il ne faut pas rater cette occasion et cette commission conjointe permettra aux élus d'avancer plus vite. Un signal fort semble effectivement nécessaire, car la centralité du village en a besoin. Le problème reste le bus, qui ne peut pas circuler à 20 km/h selon les TPG. Un panachage entre les variantes paraît nécessaire, sachant que les deux vraies centralités sont la place de la poste, pour les fêtes villageoises, et celle de la mairie (cour intérieure de l'AGS).

Il y a deux sujets, la mobilité et la zone de rencontre. Or dans quelle mesure le chemin de Pré-Puits pourrait-il entrer dans une zone de rencontre ? Car hormis la place de la poste, pour autant que le bus n'y circule plus, quelle place y a-t-il pour une zone de rencontre ? Il est étonnant que le préau de l'AGS, la place devant la mairie et la place du marché n'aient pas été pris en considération. Car aux chemins Pré-Puits ou du Château, il n'est possible de parler que de modération du trafic.

Cette question avait été abordée par la commission lors de la présentation de Citec, raison pour laquelle la zone délimitée par les points verts était dévolue à la zone de rencontre (variante ambitieuse). Pour le reste, la commission était favorable à des aménagements urbains plutôt médians (portes d'entrée, etc.). La grande problématique était la présence du bus dans la zone de rencontre (nuisances, dangerosité) et son éventuel déplacement.

Le problème du bus, c'est son gabarit. Si les TPG acceptaient de mettre un véhicule plus petit sur cette ligne, cela irait. Mais la population plébisciterait-elle le déplacement du bus de la place de la poste ou la suppression des places de stationnement ?

Vu le nombre de passagers, il ne semble pas possible de mettre un petit bus. Et déplacer l'arrêt sur la route de l'Église engendrerait un monstrueux trafic, car il marque longtemps l'arrêt.

L'idée avait été émise d'un circuit, au lieu que le bus fasse des aller-retour. Mais il n'y a pas

les angles de braquage nécessaires dans le village.

Et créer, avec un petit bus, une liaison est/ouest du village ? Cela reviendrait à modifier l'intégralité de l'itinéraire du G.

L'idée est émise de garder le G sur la route de Thonon et de développer une ligne afin d'assurer un certain maillage dans le village. Mais est-ce que les personnes qui habitent à l'extérieur du village emprunteraient cette navette pour un seul arrêt ? Et les TPG accepteraient-ils cette solution ?

L'idée de la navette n'est pas mauvaise, si c'est le prix que doit payer la commune pour une zone de rencontre et un village paisible.

Les habitants accepteraient-ils un déplacement du bus ? Ce n'est pas certain. En revanche, une navette avec 3-4 arrêts pour desservir le village... Cela vaudrait la peine d'en parler avec les TPG.

Une solution serait de supprimer le G au centre du village et de changer l'itinéraire du 38 pour le faire tourner à droite, puis à gauche sur la route de l'Église.

L'idée d'approcher les propriétaires des parcelles le long de la route de l'Église afin de créer un rebroussement du bus vers le cimetière est évoquée. Après vérification sur le SITG, il s'avère que ces différentes parcelles sont privées et se trouvent en surfaces d'assolement (SDA).

L'objectif de la présente séance est de définir la volonté politique, est-il rappelé. La commission soumettra des propositions qui seront ensuite étudiées sous l'angle de la faisabilité.

Plusieurs commissaires trouvent qu'il ne faudrait pas envoyer le bus autour de l'école, car ce serait trop dangereux. D'un autre côté, il y a 50 m jusqu'à la route de Thonon depuis l'école. Si la commission a la volonté de travailler sur la zone de rencontre, il lui manque aujourd'hui une réponse claire des TPG, qui sont des acteurs clés de ce projet. Une fois leurs possibilités connues, la commission pourra définir l'emplacement des portes d'entrée ainsi que d'autres mesures.

La question se pose sur la relation entre la fréquentation des commerces du centre du village et l'arrêt de bus, qui crée naturellement des points de rencontre. Fort des enseignements apportés par les bons solidaires, M. Ch. Baumberger pense que les gens fréquenteront toujours l'épicerie-poste, même en cas de suppression de l'arrêt de bus.

Si la commune souhaite réaliser une zone de rencontre ambitieuse et sympathique à cet endroit, il faudrait d'abord rencontrer les TPG avant d'aller plus loin sur la centralité villageoise.

Le Président propose d'analyser ce soir les lignes directrices des deux commissions, et d'organiser un rendez-vous avec les TPG en janvier 2022 afin de poursuivre la discussion avec eux en ayant déjà défini des intentions.

Faire venir le bus à proximité de l'école poserait non seulement des problèmes de sécurité, mais également parce que l'arrêt serait alors trop éloigné pour les aînés. Pourquoi ne pas s'orienter sur la proposition faite tout à l'heure de supprimer le G au centre du village et de changer l'itinéraire du 38 ?

Déplacer l'arrêt du bus vers le Noctambus laisserait toute la place de la poste libre de se développer, dont les terrasses des commerces.

Si la commune doit investir beaucoup, il faudrait que la solution pour la place de la poste soit pérenne. Les commerces pourraient effectivement agrandir leurs terrasses, maintenant ainsi un bon niveau de fréquentation de cette zone. Il faudrait néanmoins arriver devant les TPG avec des propositions avec une réflexion en amont.

Une autre variante est proposée, à savoir que le G pourrait, à l'aller ou au retour, passer par

Corsier village et le chemin des Ambys avant de rejoindre la route de Thonon. Cas échéant, les TPG pourraient organiser une navette pour Veigy (France).

Mais beaucoup de gens traversent au chemin du Château (proximité du manège, des habitations et du parking souterrain). Cela déplacerait donc le problème.

Plutôt que de chercher des solutions, la commission doit exprimer sa volonté, quitte à poser des conditions qui ne sont pas discutables comme ne plus avoir de bus de cette taille sur la centralité villageoise, pour laisser le soin aux TPG de revenir avec des propositions.

Un impact suffisant sur l'aménagement du territoire pourrait nécessiter un PLQ ou un plan de site, des dossiers très techniques. À quel point les élus, qui représentent la population, seraient-ils prêts à accepter le déplacement de l'arrêt de bus de quelques centaines de mètres au détriment des habitants de Pré-Puits ?

Cela pourrait poser des complications aux personnes qui ont des enfants à charge ou des problèmes de mobilité.

La commission avait opté pour la variante panachée afin de conserver les stationnements sur la route de l'Église. Seules les 5-6 qui se trouvent sur la place pourraient être enlevées. Ce qui serait un peu dommage pour les commerçants. Mais des places de stationnement pourraient tout à fait être intégrées comme aménagements urbains.

Pourquoi ne pas pousser plus loin, quitte à charger un employé communal de faire des navettes entre la route d'Hermance et la route de Thonon à des horaires et des arrêts définis avec un petit véhicule électrique ? Le succès, ou l'insuccès de cette mesure déterminerait son avenir.

Ce serait une alternative si les TPG refusent d'entrer en matière. Concernant le stationnement, le projet de l'école prévoyait aussi la possibilité de développer un parking et de créer des places que la commune aurait, à terme.

Le problème, c'est le gabarit du bus.

La route du Lac et le chemin Neuf sont de la compétence cantonale.

Un commissaire propose de faire chiffrer la proposition d'un employé communal pour une navette.

*Départ de M. A. Cochet.*

Une brève discussion s'engage, à l'issue de laquelle il est relevé que personne ne sera content si les services en mobilité diminuent, à Corsier.

Mme V. Roux, qui est en contact avec les différentes entités et gère tous ces dossiers, assistera à la séance avec les TPG. Le délai risque néanmoins d'être un peu court pour organiser cette réunion. Car les TPG devront avoir reçu en amont les critères définis par la commission.

**À l'unanimité (7 voix pour), la commission conjointe CTSM et CUCP valide la proposition de M. Ch. Baumberger. Les commissaires établiront des critères qui seront communiqués à l'Exécutif et à Mme V. Roux, qui les transmettront aux TPG en vue de recevoir leurs représentants à Corsier afin qu'ils présentent un ou plusieurs projets.**

M. Ch. Baumberger pense qu'une réflexion est encore nécessaire par rapport auxdits critères afin d'élaborer ou finaliser ceux-ci lors de la prochaine séance.

Ce délai permettra aux commissaires d'en parler avec leurs groupes respectifs et d'approcher les Corsiérois afin de connaître leur avis sur une centralité villageoise.

Les commissaires ont déjà esquissé quelques critères ou hypothèses, ce soir : portes d'entrée (emplacements et aménagements à affiner), hypothèse d'un parking à l'école, pas de TPG à l'école.

Objectif : création d'une centralité piétonne/zone de rencontre délimitée au niveau du village de Corsier (place de la poste), avec une place conviviale.

Les commissaires définissent encore les critères suivants : maintien, voire extension de l'offre TPG actuelle de Corsier-Port à la route de Thonon en termes de mobilité, y compris la capacité.

Chemin Neuf/place de la Poste

**À l'unanimité, la commission opte pour la variante médiane (chaussée, trottoirs et places de stationnement, cf. p. 10) pour le chemin Neuf et choisit de potentiellement mettre la place de la poste en variante ambitieuse (cf. p. 11) avec une équivalence de stationnements redistribués sur la place.**

Une discussion s'engage sur le nombre de places de stationnement. Un commissaire pense nécessaire de maintenir une équivalence pour les commerces. M. Ch. Baumberger précise qu'il restera 11 places pour les commerces après la suppression des 6 ; pour avoir une jolie place au centre du village, il ne faudrait pas y garer des voitures.

Une commissaire trouve dérangeant le trottoir en continuité du chemin de Neuf. Elle trouverait plus agréable d'avoir une route plus large en supprimant celui-ci et de créer des places de stationnement pour ralentir la circulation. Pour sa part, elle prolongerait la variante ambitieuse jusqu'au croisement. Cette proposition ne fait l'objet d'aucune opposition.

La commission passe en revue quelques exemples d'aménagements à Satigny et vers le restaurant des Tilleuls, à Meinier.

Résumé des critères actuels : centralité place de la poste en zone piétonne/de rencontre. Place de la poste en variante ambitieuse (cf. p. 11) avec maintien des places de stationnement actuelles. Volonté de piétonner la zone délimitée en vert telle que modifiée en début de séance (cf. p. 7), soit une zone de rencontre étendue. Maintien de l'offre TPG actuelle, avec la possibilité d'une réduction de la taille des bus qui passeraient par le centre du village ; réfléchir à une extension de l'offre entre la route de Thonon et la route d'Hermance.

Un commissaire pense qu'il faudrait plus protéger le chemin du Château qu'actuellement. En effet, cette route est très fréquentée et à de grandes vitesses, alors que plus d'une centaine d'enfants par semaine fréquentent le manège. Le gendarme couché à hauteur du paddock ne suffit pas ; il faudrait en ajouter deux.

Le chemin des Ambys est également très fréquenté, le matin. Il faudrait avoir tout de suite ici une vision plus ambitieuse qu'une zone de rencontre.

Les chemins de Pré-Puits et du Château sont eux aussi utilisés à trop grandes vitesses.

Quitte à créer des plantations au milieu de la route pour vraiment freiner les véhicules qui débouchent du chemin des Ambys.

Il est rappelé que pour qu'une zone de rencontre fonctionne, il faut qu'il y ait une activité ; cette mesure serait donc pertinente là-bas.

Il est pris note d'une variante ambitieuse/zone de rencontre pour le chemin du Château.

Le rôle d'un trottoir est aussi de protéger les piétons. Or il y a aussi des enfants qui passent sur le chemin Neuf. Le rabaisser oui, mais il ne faudrait pas le supprimer.

Il faut aussi tenir compte des animaux, personnes âgées.

Il serait alors nécessaire d'appliquer les mêmes mesures au chemin de Pré-Puits pour éviter le transfert nodal.

La commune aurait-elle la possibilité de prolonger le trottoir sur le chemin de Pré-Puits ?

Il est prévu d'enlever le trottoir pour envoyer les piétons sur la promenade. Les immeubles

ayant tous leur entrée sur le chemin de Pré-Puits, il ne sera pas possible de supprimer le trottoir est (côté Voirons). Le virage est dangereux, mais il y aurait une possibilité intéressante en réhabilitant le petit chemin à venelle situé sur une parcelle communale pour rejoindre la place de la poste.

Les commissaires n'ont pas d'autre critère à faire valoir, ce soir. La commission a préavisé favorablement la prise de contact avec les TPG pour une future séance de la commission. La date de la prochaine séance sera fixée ultérieurement.

Le Président encourage les commissaires à lui envoyer des photos, à réfléchir et à discuter avec leurs groupes pour revenir avec des propositions.

En l'absence de divers, le Président remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h40.

*Rapport : E. Maia*